

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVIAN

Lundi 9 janvier 2023 à 14h30

Mairie de Servian – Place du marché, 34 290 Servian

ville de  
**Servian**



# SOMMAIRE

P.3

• **La Convention Territoriale Globale de Servian :  
un levier pour adapter et développer l'offre de services  
selon les besoins des familles**

P.4

• **Servian, une commune en pleine expansion qui implique  
une réflexion sur le développement des services aux familles**

• **Un partenariat fort entre la Caf de l'Hérault  
et la commune de Servian**

P.6

• **Annexe 1 : Les axes de développement des services  
aux familles présentés dans la Convention**

P.8

• **Annexe 2 : Le soutien financier de la Caf de l'Hérault  
pour l'accompagnement des familles sur le territoire serviannais**

P.9

• **Annexe 3 : Contexte économique de Servian**

P.10

• **Annexe 4 : La Ctg en quelques mots**

## UN ÉVÉNEMENT EN PRÉSENCE DE :



### Caf de l'Hérault

**Thierry MATHIEU**, Directeur

**Sandie KUNTZMANN**, Vice-Présidente

**Jeanne INGHEL**, Agent  
de Développement territorial

### Mairie de Servian

**Christophe THOMAS**, Maire de Servian depuis 2008,  
Président du CCAS de Servian, 3ème vice-président  
de l'Agglomération Béziers Méditerranée

**Véronique FRYDER**, 1ère adjointe – action sociale et jeunesse

**Viviane BAUDE-TOUSSAINT**, élue adjointe – écoles

**Thierry VIALLA** (ville), DGS et chargé de coopération CTG

**Christophe PONS** (CCAS), directeur CCAS

**Sabrina CHELLY** (CCAS), responsable pôle jeunesse CCAS  
et chargée de coopération CTG

**Christelle MAGNAN** (ville), directrice ALP

**Joëlle COLIN** (ville), directrice médiathèque

**Mélodie ARAUJO** (CCAS), directrice crèche

## SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVIAN

.....

Ce lundi 9 janvier à 14h30, Thierry Mathieu, Directeur de la Caisse d'allocations familiales (Caf) de l'Hérault, et Sandie Kuntzmann, Vice-Présidente du Conseil d'administration du même organisme, signeront avec Christophe Thomas, Maire de la commune de Servian, la 2<sup>ème</sup> Convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

.....

*Par cette convention, véritable « chapeau politique » des dispositifs et équipements dédiés aux familles, la Caf de l'Hérault et la commune entendent apporter aux familles du territoire une meilleure lisibilité des services qui leurs sont proposés.*

### La Convention Territoriale Globale de Servian : un levier pour adapter et développer l'offre de services selon les besoins des familles

Outil incontournable pour **la création et l'amélioration des services offerts aux familles**, la Convention Territoriale Globale (Ctg) renforce les actions partenariales entre la Caf et les collectivités territoriales et permet de réaffirmer l'engagement de ces acteurs en direction des besoins actuels et futurs des familles. Elle constitue ainsi une feuille de route à suivre par ses signataires sur **une période de 5 ans**.

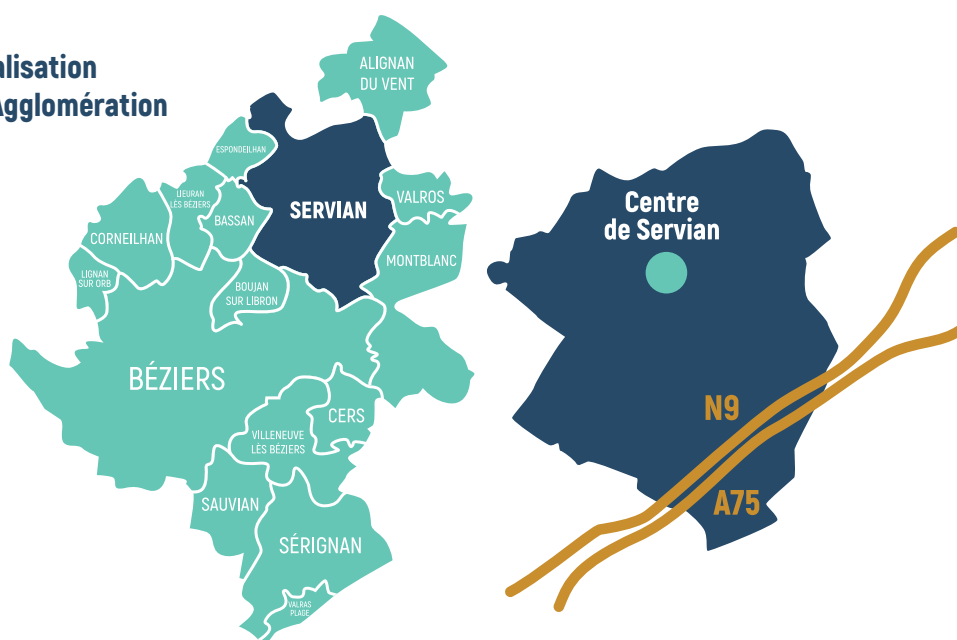
En l'occurrence, la Ctg de la commune de Servian, qui symbolise un nouveau pas dans un partenariat de plus de 15 ans avec la Caf de l'Hérault, sera signée le lundi 9 janvier 2023 et couvrira la période de 2022-2026.

Pour cette année, la Ctg de Servian axe sa Politique famille vers davantage la cohésion sociale intergénérationnelle, le renforcement de l'accompagnement des personnes porteuses de handicap, la réduction de la fracture numérique, le développement des projets citoyens et le renforcement de la politique de soutien parental. Autant d'enjeux qui répondent à ceux de la **politique familiale nationale** présentés dans la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille (COG 2022-2026).

## Servian, une commune en pleine expansion qui implique une réflexion sur le développement des services aux familles

La **ville de Servian** fait partie de la **Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée**, qui compte 17 communes (127 000 habitants dont 49 000 hors Béziers). Cette commune de 5300 habitants (Insee/2019) est située au nord-est de Béziers et jouxte la ville. Elle se situe sur l'axe routier de l'A75 faisant de la ville un lieu d'habitation stratégique pour les habitants qui travaillent en majorité dans d'autres communes. Le territoire de l'Agglomération Béziers Méditerranée est en expansion, avec l'arrivée de nouvelles populations, du fait du foncier abordable et de la proximité de tous les services (cf. Annexe 3).

### Carte de Servian et sa localisation dans la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée



## Un partenariat fort entre la Caf de l'Hérault et la commune de Servian

La politique familiale de la commune de Servian est dynamique et offre à ses habitants un cadre de vie propice à la **cohésion sociale**. La Caf de l'Hérault est partenaire de Servian depuis **plus de 15 ans** et a accompagné la ville dans la création de services aux familles dans le cadre de la précédente convention signée en 2018. Aussi, existe-t-il sur le territoire les services suivants :

#### Petite enfance :

- Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants de 20 places « Los Pichonets » dont la Caf verse une prestation de service Unique pour assurer son fonctionnement et la modulation tarifaire ;
- Relais Petite Enfance itinérant sur les villages de l'agglomération de Béziers.

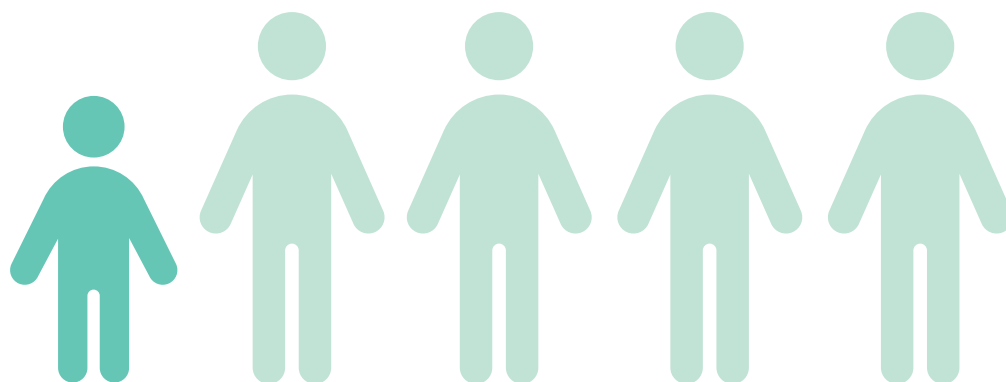
#### Enfance jeunesse :

- Accueil de Loisirs Périscolaire matin-midi-soir ;
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionnant les mercredis et pendant les vacances ;
- Espace ados ;
- Espace Ludothèque au sein de la médiathèque.

## Comparaison des chiffres petite-enfance et enfance-jeunesse entre la commune de Servian et le territoire de Béziers Méditerranée



	<b>Servian</b> (5 233 habitants)	<b>Agglomération de Béziers Méditerranée</b> (126 968 habitants)
<b>Nombre d'enfants</b> (chiffres Caf 2021)	<b>1 186 enfants</b> environ dont : <b>159</b> enfants de moins de 3 ans <b>53%</b> des enfants âgés de 10 à 17 ans	<b>28 859 enfants</b> environ dont : <b>4 169</b> enfants de moins de 3 ans <b>50%</b> des enfants âgés de 10 à 17 ans
<b>Taux de couverture petite-enfance</b> (chiffres Caf 2019)	<b>71,4%</b>	<b>36,8%</b>



**DES HABITANTS DE SERVIAN  
SONT DES ENFANTS**



## ANNEXE 1

### Focus sur les axes de développement des services aux familles présentés dans la Convention

La ville de Servian et les services de la Caf de l'Hérault ont identifié 4 axes de développement des services aux familles sur les champs de la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits.

La Caf apporte une expertise reconnue sur ses champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire.

#### Axe 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres existantes

Sur le champ de la **petite-enfance**, l'enjeu est d'optimiser et dynamiser les temps du mercredi avec la mise en place d'un accueil modulé, le renforcement de la communication aux familles, la mise en place de projets pédagogiques et de soutien à la parentalité.

Au niveau **enfance-jeunesse**, les signataires s'engagent à implémenter des actions visant à favoriser l'interconnaissance entre les acteurs du territoire et de rendre lisible l'offre de services à travers l'amélioration de la communication.

Sur la thématique « animation de la vie sociale », la ville renforcera l'accompagnement des seniors vulnérables et en voie d'isolement avec notamment la réalisation d'un diagnostic social territorial exhaustif relatif aux problématiques des seniors.

Pour améliorer l'**accès aux droits**, la commune s'engage à réhabiliter l'espace du comptoir alimentaire et de faire évoluer les process de distribution.

#### Axe 2 : Développer et soutenir une offre de qualité pour les familles

Au niveau de la **petite-enfance** : la commune souhaite créer des échanges entre les professionnels impliqués (les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants, les Relais Petite Enfance et les assistantes maternelles) et améliorer la qualité de l'accueil pour les enfants porteurs de handicap.

Pour accomplir ce même objectif au niveau **enfance-jeunesse**, les actions à mener sont de permettre la formation des équipes autour du handicap, de renouer le lien entre équipes et familles, de soutenir les jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie à travers de formation des professionnels sur le handicap, de développer des activités pendant les vacances scolaires, d'accompagner les jeunes dans leurs projets, d'organiser des projets d'utilité publique à des fins de promotion de la citoyenneté, en plus de soutenir les jeunes lorsqu'ils souhaitent passer le BAFA.

Sur le champ de l'**accès aux droits**, la convention implique de consolider l'accompagnement des plus fragiles face à la dématérialisation des services, en faisant appel aux réseaux de bénévoles prêts à accompagner les personnes en difficulté quant à la réalisation des démarches en ligne.

## Axe 3 : Structurer une politique de soutien à la parentalité

Concernant le champ de la **petite-enfance**, la signature de la Ctg vise créer des liens avec les parents de jeunes enfants, repérer les difficultés et apporter des outils pour soutenir la fonction parentale, permettre à l'équipe EAJE d'être plus efficace dans l'accompagnement à la parentalité et le développement global de l'enfant avec l'organisations de « cafés des parents », faire appel à des professionnels de la parentalité pour apporter un soutien à la fonction parentale, sont autant d'actions destinées à renforcer le soutien à la parentalité.

Au niveau de l'**enfance-jeunesse**, la commune va coconstruire une politique soutien à la parentalité territoriale et transversale. Cela se concrétise par l'adhésion au réseau Parentalité 34, l'organisation de rencontres avec les partenaires et les familles.

## Axe 4 : Impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants

La ville s'engage à maintenir le lien social en facilitant les rencontres intergénérationnelles et participera à la mise en place d'ateliers au sein de l'EHPAD, à la soirée de partage organisée par les adolescents de l'Espace « ados », ainsi qu'aux diverses manifestations de la commune.

Cette dernière déploiera une offre de services diversifiée pour répondre aux besoins des seniors, accentuera l'offre existante et développera un « pool services civiques » destiné à soutenir les plus fragiles (personnes isolées, proches aidants...). Quelques exemples d'actions :

- Développer des ateliers prévention, « assistante de convivialité » pour soulager les aidants, centre de documentation en d'information ;
- Organiser des ateliers de prévention, activités conviviales intergénérationnelles, augmenter les heures d'ouverture de la médiathèque (jeux en familles, ateliers...);
- Via les services civiques : repérer les personnes âgées isolées, recruter des volontaires via l'intermédiation « Service civique solidarité senior », promouvoir les métiers du grand-âge auprès des jeunes engagés, développer le bénévolat et les actions intergénérationnelles.

Au niveau de l'**accès aux droits**, la ville souhaite favoriser l'implication des citoyens pour renforcer l'intégration de la population avec notamment : l'instauration d'un comité d'usage entre les bénévoles, les personnes accueillies et le CCAS, la création d'une boutique solidaire ainsi que l'organisation de temps conviviaux et ateliers collectifs.

## ANNEXE 2

### Le soutien financier de la Caf de l'Hérault pour l'accompagnement des familles sur le territoire serviannais

Les équipes de l'action sociale de la Caf de l'Hérault accompagnent la ville dans la création des services aux familles. L'organisme accorde également des aides financières afin d'en assurer le bon fonctionnement.

#### LES AIDES AU FONCTIONNEMENT

# 278 400 €

ont été versés par la Caf de l'Hérault en 2021 pour aider au fonctionnement des structures d'accueil petite-enfance et enfance-jeunesse existants sur la commune

#### LES AIDES À L'INVESTISSEMENT

Depuis 2018, le montant des aides à l'investissement pour la création de nouvelles structures versées s'élève à **435 434€**. Dont la répartition est la suivante :

**35 691 €**

pour la crèche (espace cuisine, climatisation, peinture, radiateurs, chaudière) en 2018

**69 093 €**

pour la rénovation et l'aménagement de la crèche en 2022

**6 000 €**

pour le projet théâtre ados en 2018

**1 500 €**

pour l'action Promeneurs du Net en 2018

**5 350 €**

pour le projet jeunes séjour en 2021 et

**3 000 €**

en 2022

**14 800 €**

dans le cadre de la prestation de service « Jeunes » en 2022

**300 000 €**

dans le cadre du Plan Mercredi en 2022 pour la création de locaux destinés aux loisirs (extension école maternelle)

#### LES PRESTATIONS LÉGALES VERSÉES AUX ALLOCATAIRES SERVIANNAIS

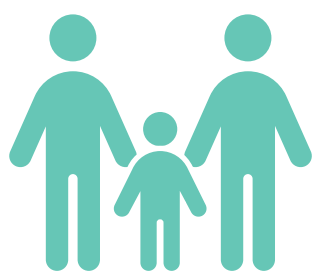
# 5 826 264 €

ont été versés en prestations légales par la Caf de l'Hérault en 2021 aux 1 041 foyers allocataires du territoire serviannais, soit 2 702 personnes couvertes



## ANNEXE 3

### Contexte économique de Servian



**41,1 %**

des allocataires **serviannais** sont **en couple avec enfant(s)** (contre 26% au niveau départemental) dont

**56 %**

des **parents** issus des familles allocataires serviennaises **sont actifs** (contre 47% au niveau départemental, soit une différence de 9 points)



**35,1 %**

**DES FAMILLES ALLOCATAIRES VIVENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ**

soit 7,6 points de moins par rapport au pourcentage départemental

#### ALLOCATIONS FAMILIALES

**40 %**

des allocataires **serviannais** perçoivent les allocations familiales contre 27% au niveau du département, soit un écart de 13 points

#### RSA

**12 %**

des allocataires **serviannais** bénéficient du RSA contre 14% au niveau départemental soit une différence de 2 points

#### ALLOCATION AU LOGEMENT

**19 %**

des allocataires **serviannais** sont bénéficiaires des allocation au logement contre 35% au niveau du département, soit une différence de 16 points

## ANNEXE 4

.....

### La Ctg en quelques mots

La Convention territoriale globale (Ctg) n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la Ctg, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 5 ans. D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires également : l'Etat, le Conseil départemental, la Cnam, la Msa, Pôle emploi, etc. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc, en fonction des besoins du territoire.

La Ctg facilite le développement des services aux familles mais elle permet aussi de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser.

Bien sûr, le plan d'actions défini dans la Ctg s'articule avec d'autres et prend naturellement sa place dans des contrats qui portent des dimensions globales sur le territoire comme le contrat de ville, le contrat de ruralité, le contrat de relance et de transition écologique, le projet éducatif de territoire, etc.

### Quels engagements financiers associés ?

Pour développer les services aux familles et soutenir la coopération entre les acteurs, il existe plusieurs leviers, dont :

- Le bonus "territoire Ctg", qui soutient le fonctionnement des services aux familles et encourage leur développement à travers des crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, Laep, ludothèques, etc ;
- Un co-financement des dépenses de diagnostic, d'ingénierie et des fonctions de coopération sur le territoire.

## CTG

### LES OUTILS

Contrat enfance et jeunesse (Cej)  
Prestation de service unique (Psu)  
et les bonifications  
Fonds nationaux à l'investissement  
Fonds locaux à l'investissement  
...

### L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES

Petite enfance  
Enfance et jeunesse  
Parentalité  
Animation de la vie sociale  
Accès aux droits sociaux  
Logement

## LES SERVICES AUX FAMILLES

Établissement d'accueil jeunes enfants (Eaje)  
Relais assistants maternels (Ram)  
Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)  
Accueil de loisirs périscolaire (Alp)  
Les dispositifs de soutien à la parentalité  
(Médiation familiale par exemple)

Centre social, Espace de Vie Sociale (Evs)  
...